

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Une session ordinaire du conseil municipal est tenue mardi le 4 septembre 2012 à l'heure et au lieu ordinaire des sessions du conseil, sous la présidence du maire René Laverdière et des conseillers suivants : Gaston Bourgault, Richard Castonguay, Myriam Bourgault, Nelson Lacroix, Brigitte Chouinard, Patrice Thériault. Dans l'assistance, 5 personnes étaient présentes.

117-09-2012

1- ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Patrice Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 1- Ordre du jour
- 2- Procès-verbal session régulière
- 3- Point informations
 - 3.1- Service incendie
 - 3.2- Loisirs
 - 3.3- Voirie
 - 3.4- Transport Adapté
 - 3.5- RIGD
 - 3.6- Comité touristique
 - 3.7- Salle
 - 3.8- Politique familiale
 - 3.9- Reconversion du collège
- 4- Demande CPTAQ – Jonathan Gill
- 5- Révision budgétaire 2012 - OMH
- 6- Former un comité d'urbanisme
- 7- Programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal – acceptation des travaux
- 8- Conversion du chauffage à l'huile vers le chauffage à l'électricité
- 9- Acceptation des journaux
- 10- Modification résolution parc éolien
- 11- Résolution pour prolongé le délai de la révision du schéma d'aménagement
- 12- Dénégement des entrées municipales
- 13- Demande CPTAQ - Claudette Lévesque
- 14- Fondation Jeunesse Côte-Sud – Souper annuel
- 15- Brunch – demande de la gratuité de la salle
- 16- Demande pour activité de sensibilisation aux maladies mentales
- 17- Colloque de zone ADMQ
- 18- Période de question
- 19- Acceptation des comptes
- 20- Acceptation des dépenses incompressibles
- 21- Varia
- 22- Levée

118-09-2012

2- PROCÈS-VERBAL SESSION RÉGULIÈRE

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la session régulière d'août 2012 tel que présenté et signé par le maire René Laverdière.

3- POINT INFORMATIONS

3.1- Service incendie

Une lettre sera transmise à la MRC de l'Islet afin de faire éclaircir les questionnements mais cette fois-ci, plus profondément.

119-09-2012

3.2- Loisirs

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une aide financière dans le cadre d'un programme pour les loisirs.

3.3- Voirie

Rien à signaler.

3.4- Transport Adapté

Rien à signaler.

3.5- RIGD

Le conseiller représentant Richard Castonguay mentionne qu'ils ont fait l'acquisition de fournitures de bureau et d'équipements d'analyse du site. Il mentionne également que le projet de textile ne fonctionne pas pour l'instant. Pour ce qui est de la directrice générale, elle quittera ses fonctions pour une période sabbatique d'une année. Ce dernier prendra des informations afin que la municipalité fasse une journée porte ouverte le 18 octobre prochain lors de la cueillette des ordures « MONSTRES ».

3.6- Comité touristique

Rien à signaler.

3.7- Salle

Le frigidaire a été réparé.

3.8- Politique familiale

La conseillère représentante Brigitte Chouinard mentionne qu'une réunion a été tenue la semaine dernière. Le comité prépare présentement la fête de l'Halloween qui se fera le 28 octobre prochain. Il est également à la recherche d'une personne suite à une démission.

3.9- Reconversion du collège

La directrice générale Magguy Mathault mentionne qu'une réunion se tiendra lundi prochain.

120-09-2012

4. DEMANDE CPTAQ – JONATHAN GILL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Gill désire acheter une superficie de terrain de 224.48m² du lot 34, rang 6, canton Leverrier appartenant à monsieur Michel Chouinard afin de faire son installation septique en conformité avec le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences d'une telle autorisation ne causent aucun effet négatif sur le développement d'activités agricoles ou sur les activités existantes puisqu'elles demeurent les mêmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer monsieur Jonathan Gill dans sa demande d'achat d'une superficie de terrain de 224.24 m².

121-09-2012

5- RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012 – OMH

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Richard Castonguay d'accepter la révision budgétaire 2012 datée du 26 juillet dernier avec un déficit à répartir de 41 622 \$ dont 37 496 \$ est payable par la SHQ et 4 166 \$ payable par la municipalité.

122-09-2012

6- FORMER UN COMITÉ D'URBANISME

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les personnes suivantes sur le comité d'urbanisme et ce, pour un mandat de 2 ans :

- Normand Caron
- Vivianne Gauvin
- Gaston Bourgault
- Solange Leclerc
- Line Bolduc

123-09-2012

7- PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU MUNICIPAL – ACCEPTATION DES TRAVAUX

Il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 8 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

8- CONVERSION DU CHAUFFAGE À L'HUILE VERS LE CHAUFFAGE À L'ÉLECTRICITÉ

Une réunion spéciale sera tenue ultérieurement à cet effet puisque nous n'avons pas toutes les données nécessaires à l'avancement du dossier.

124-09-2012

9- ACCEPTATION DES JOURNAUX

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux 406 et 407 concernant les transactions de la fermeture du mois de juillet 2012.

125-09-2012

10- MODIFICATION RÉSOLUTION PARC ÉOLIEN

ATTENDU QUE

la MRC de L'Islet prévoit signer une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

ATTENDU QUE

dans le cadre de ce projet, la MRC de L'Islet devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), la municipalité peut se retirer de ce projet;

ATTENDU QUE

le projet de règlement no 02-2012 de la MRC de L'Islet prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien, le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien, ainsi que le nombre de voix attribué à son représentant au conseil de la MRC;

ATTENDU QU'

un premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre les municipalités participantes au prorata de la population en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QU'

un 2^e lot de 100 parts sur 500 est offert à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE

les parts non réclamées dans le 2^e lot seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 2^e lot, au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE

les 100 parts du 3^e et dernier lot sont offertes à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE

les parts non réclamées dans le 3^e et dernier lot seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 3^e lot, au prorata du nombre de parts qui leur ont été offertes dans ce lot;

ATTENDU QUE

le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Richard Castonguay et résolu que :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2) Ce conseil accepte que la municipalité de Saint-Adalbert participe au projet de parc éolien communautaire de Sainte-Louise, selon les termes du projet de règlement 02-2012 de la MRC de L'Islet;
- 3) Ce conseil demande que la participation de la municipalité de Saint-Adalbert dans le projet comprenne des parts issues du premier bloc de 300 parts minimales ainsi que des parts issues du 2^e bloc de 100 parts optionnelles et du 3^e bloc de 100 parts optionnelles;
- 4) Ce conseil énonce sa volonté que la municipalité obtienne des parts supplémentaires résiduelles issues du 2^e bloc, advenant que certaines parts ne soient pas réclamées par des municipalités admissibles.

126-09-2012

11- RÉSOLUTION POUR PROLONGER LE DÉLAI DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet* est entré en vigueur le 19 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, «le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert et la MRC de L'Islet travaillaient à l'élaboration d'une demande à portée collective et à un règlement de contrôle intérimaire relatif à la construction de résidences en zone agricole, article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* qui aura une incidence sur les règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale en cours aura elle aussi une incidence sur les règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC avaient à évaluer deux offres de service et qu'elles doivent aller en appel d'offres pour choisir la firme responsable de la révision de leurs règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de concordance visent notamment le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement concernant l'émission des permis et des certificats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu unanimement de demander à la MRC de L'Islet et au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'octroyer à la municipalité de Saint-Adalbert une prolongation additionnelle de 2 ans pour adopter tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement, soit jusqu'au 19 octobre 2014.

127-09-2012

12- DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES MUNICIPALES

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer des soumissions par voie d'invitation écrite aux principaux intéressés de la municipalité soient André Duval, Jean-Yves Chouinard et Marcel Bélanger. Il est également résolu de faire paraître l'annonce sur le canal communautaire.

128-09-2012

13- DEMANDE CPTAQ – CLAUDETTE LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QUE madame Claudette Lévesque demande une autorisation autre qu'agricole dans le but de régulariser une situation de construction de chalet en 1983 sans qu'une demande de déclaration n'ait été produite à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur avait le droit de construire avant le 1^{er} juillet 1988 avec déclaration de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Adalbert a omis de produire cette déclaration à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affecte en rien que ce soit l'agriculture, le développement agricole ou tout autre utilisation sur cette partie de terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de madame Claudette Lévesque.

129-09-2012

14- FONDATION JEUNESSE CÔTE-SUD – SOUPER ANNUEL

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter des cartes aux nombres de personnes parmi les élus qui voudront assister et ce, au coût de 75 \$ par personne.

130-09-2012

15- BRUNCH – DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LA SALLE

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la gratuité de la salle à madame Jackie Chouinard et son groupe pour l'organisation d'un brunch-bénéfice.

131-09-2012

16- DEMANDE POUR L'ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION AUX MALADIES MENTALES

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la somme de 100 \$ à l'organisme Les Nouveaux Sentiers pour l'organisation d'une activité le 4 octobre 2012 dans le cadre de la Semaine de sensibilisation

132-09-2012

17- COLLOQUE DE ZONE ADMQ

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Magguy Mathault et Roxane Pelletier à participer au Colloque de zone de l'ADMQ les 19 et 20 septembre prochain.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques discussions sur l'éventuelle vente de l'Église.

133-09-2012

19- ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes au montant de 9 001.33 \$. La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Myriam Bourgault et Brigitte Chouinard. Ces dernières ont apposé leurs initiales.

134-09-2012

20- ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Patrice Thériault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire à payer les dépenses incompressibles du mois.

21- VARIA**22- LEVÉE**

Il est proposé par Nelson Lacroix de lever l'assemblée à 20h30.

Maire : _____

Sec. : _____

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec.-trés.